

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 07 avril 2025

N° ordre de passage : 3
N° annuel : D2025-03

Mise en ligne le 14/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

| |
|------------------|
| en exercice : 44 |
| présents : 17 |
| votants : 18 |

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Philippe LEFEBVRE, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Joel DESCHAMPS, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Serge BOUST, M. Pascal CAPRON, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Alain COUROYER, M. Frédéric LEJEUN E, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Olivier LECONTE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En l'absence de quorum lors de la séance du 31 mars, le comité syndical se réunit ce jour sans condition de quorum. Le comité syndical peut donc valablement délibérer.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte financier unique 2024 sont les suivants :

| | | | |
|---|-------------------|--|--------------------|
| Excédent de fonctionnement reporté | 19 436,06 € | Excédent d'investissement reporté | 156 738,26 € |
| Ou de fonctionnement reporté | 0.00 € | Ou déficit d'investissement reporté | 0.00 € |
| Excédent de fonctionnement reporté année 2024 | 3 614,28 € | Excédent d'investissement reporté année 2024 | 0,00 € |
| Déficit de fonctionnement reporté année 2024 | 0.00 € | Déficit d'investissement reporté année 2024 | 128 781.85 € |
| Total excédent de fonctionnement | 23 050,34€ | Total excédent d'investissement | 27 956,41 € |
| Ou Total déficit de fonctionnement | 0.00 € | Ou Total déficit d'investissement | 0.00 € |

Considérant que les restes à réaliser issus de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Dépenses d'investissement reportées | 137 360,00 € |
| Recettes d'investissement reportées | 167 704,55 € |
| Solde positif | 30 344,55 € |
| Ou solde négatif | 0,00€ |

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (corrigé du solde des restes à réaliser) :

| | |
|--------------------------|--------|
| Besoin d'autofinancement | 0.00 € |
|--------------------------|--------|

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) | 23 050,34 € |
| Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) | 27 956,41€ |

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 08/04/2025



M. Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 08/04/2025



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr